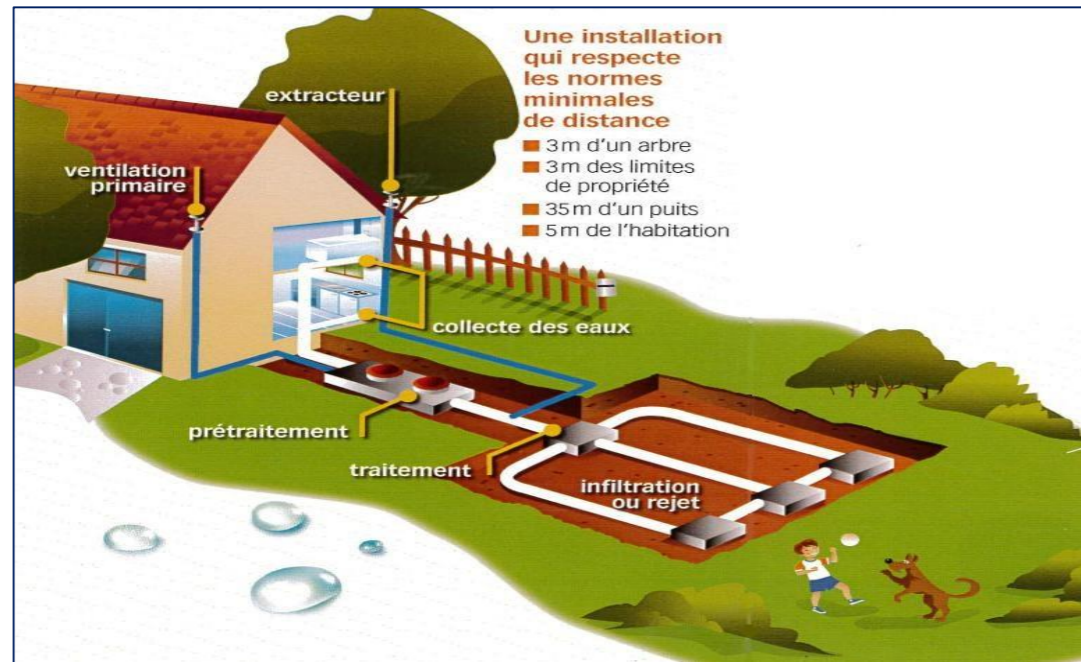


Exemple d'installation avec tranchée d'épandage



Une installation d'Assainissement Non Collectif se compose :

- ✓ D'une collecte, regard ou té de visite
- ✓ D'un prétraitement, généralement une fosse toutes eaux 3000 L (pour une habitation de 5 pièces principales max) équipée d'un préfiltre et munie d'une ventilation primaire (en amont) permettant l'oxygénation et d'une ventilation secondaire (en aval) pour l'évacuation des gaz de fermentation
- ✓ D'un traitement par le sol en place (épandage) ou par reconstitution d'un sol (filtre à sable, tertre) ou d'une filière agréée (microstation, filtre compact, filtre planté)
- ✓ D'une évacuation pour les filières drainées par infiltration ou rejet

Les impératifs à respecter :

➤ Les distances essentielles :

- ✓ 5m entre l'habitation et le dispositif de traitement des eaux usées
- ✓ 3 m des limites de propriété
- ✓ 35 m d'un puit/forage déclaré destiné à la consommation humaine
- ✓ 10 m maximum entre l'habitation et le prétraitement (si la distance est supérieur à 10m alors la mise en place d'un bac à graisse est obligatoire)

Références réglementaires

- Arrêté du 7 Mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH
- DTU 64.1 d'Aout 2013 « Mise en œuvre des dispositifs d'Assainissement Non Collectif »

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter le service ANC au 0467938954 ou 0658577692

Date de la demande :

Numéro de Permis de Construire :

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse actuelle :
Code postal :
Ville :
Tel :

Lieu d'implantation de la construction :

Adresse du projet :
Code postal :
Ville :
Référence Cadastre :
Mail :

Installateur (si connu le jour de la demande) :

Société : Tel :
Adresse / CP/ Ville :

Caractéristiques de la construction :

▪ **Cette installation concerne :**

Une construction neuve Une réhabilitation sans PC Une réhabilitation avec PC

▪ **Il s'agit d'une :**

Résidence principale Résidence secondaire
 Locaux professionnels Groupe de logement

▪ **Précision sur l'habitation :**

Nombre d'usager :

Logement : Salon : Cuisine : Chambre :
Buanderie : Salle de bain : WC :

▪ **Alimentation en eau potable :**

L'habitation est- elle desservie par le réseau d'eau potable ? Oui Non

Si non, y-a-t 'il un puit ou forage ? Oui Non

Si oui, distance entre le puit/forage et l'installation d'assainissement non collectif : m

▪ **Eaux pluviales**

Les eaux pluviales sont dirigées vers :

Fossé, cours d'eau, caniveaux Infiltration à la parcelle
 Récupération Autres :

Définition de la filière

Le prétraitement :

Volume de la fosse toutes eaux : L

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non

→ Si oui, le bac à graisse est obligatoire, volume du bac à graisse : L

La fosse toutes eaux est-elle équipée d'un préfiltre ? Oui Non

→ Si non, quel est le volume du préfiltre extérieur ? L

La fosse toutes eaux doit être équipée de ventilation, sont-elles prévues ?

- Ventilation primaire (avant la fosse) : Oui Non

- Ventilation secondaire (après la fosse) : Oui Non

Les renseignements ci-dessus sont à compléter seulement dans le cas d'une filière classique (épandage, lit d'épandage, filtre à sable vertical drainée ou non drainées, tertre).

Le traitement

De quel dispositif s'agit-il ?

Tranchées d'épandage : Nombre de tranchées : Longueur totale : ML

Lit d'épandage : Superficie du lit : m²

Filtre à sable vertical non drainé : superficie du filtre : m²

Filtre à sable vertical drainé : superficie du filtre : m²

Tertre d'infiltration : superficie au sommet : m²

Filière agréée de type :

→ Filtre compact

→ Microstation

→ Filtre plantée

L'infiltration ou le rejet des eaux traitées :

Si votre projet d'installation fait partie d'une filière drainée (filière agréée ou filtre à sable vertical drainé), qu'elle est votre rejet ?

Infiltration des eaux par tranchées ou lit d'infiltration : Nombre de tranchées : Longueur totale : ML

Rejet des eaux traitées

ATTENTION : Le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel sont restreints dans le département. Il faudra alors une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution n'est envisageable et une autorisation de rejet du gestionnaire du milieu (propriétaire, Département ...)

Document à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande d'installation

La présente demande d'installation dûment complétée et signée

Un plan de situation de la parcelle (1/250000)

Un plan de masse (1/250 ou 1/500) du projet de l'installation avec :

- L'habitation ou le local et la sortie des eaux usées ainsi que les bâtiments annexes
- La position du dispositif (prétraitement & traitement), le cas échéant le rejet des eaux traitées
- Côtes topographiques, pentes, inondabilité
- Les voies de passage des véhicules et les aires de stationnement
- L'emplacement des puits et/ou forages destinés à la consommation humaine
- Les cours d'eaux, fossés, marres...
- Les arbres, arbustes, haies
- Le système d'évacuation d'eau de pluie

Un plan de coupe de l'habitation et la filière au 1/200 ou 1/500 (profil en long sur lequel sera portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)

Une étude de sol à la parcelle permettant de déterminer le système approprié, avec :

- 3 tests de perméabilité,
- 3 sondages à la tarière,
- Les contraintes de la parcelle (pente, superficie disponible, nappe ...)
- Au moins 2 solutions de systèmes proposées détaillant le dimensionnement,
- Un prévisionnel financier de fonctionnement sur 15 ans,

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussignéecertifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Je m'engage à :

- Ce que l'installation soit réalisée **qu'APRES réception de la conformité du projet (contrôle de conception) et conformément au projet accepté,**
- Prévenir le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) **15 Jours avant la date de début des travaux** pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux,
- Autorise le technicien du SPANC à entrer sur ma propriété pour effectuer les contrôles,

J'atteste avoir pris connaissance que le dispositif, une fois réalisé, ne doit être recouvert qu'après contrôle de bonne exécution des travaux

Date et signature :

NB : Le dossier de demande d'installation est à envoyer à la Communauté des Communes Sud Hérault – Service SPANC – 1 Allée du Languedoc – 34 620 PUISSERGUIER